Feu vert à l'acquisition, par Refresco (Saint Alban et Sun), du contrôle exclusif d'actifs de Fruité et de ses filiales Unisource et Bric Fruit

Publié le 24 juillet 2020

L'Autorité a examiné les marchés de de la production et de l'embouteillement de boissons rafraîchissantes sans alcool, notamment de jus de fruits biologiques et non biologiques, commercialisés dans les enseignes de la grande distribution sous marques de distributeurs. La nouvelle entité aura en effet d'importantes parts de marchés sur ces marchés. L'Autorité a toutefois considéré que la nouvelle entité fera face à la concurrence d'un acteur français important (Laiterie Saint-Denis de l'Hôtel) et de plusieurs opérateurs étrangers, notamment situés dans les pays limitrophes (en Allemagne, en Espagne, etc.)

L'Autorité a aussi relevé le fort contrepouvoir de la grande distribution. Sur les autres marchés de l'embouteillement de boissons rafraîchissantes sans alcool concernés par l'opération, les parts de marché de la nouvelle entité restent très limitées.

À l'issue de son analyse concurrentielle, l'Autorité a donc autorisé l'opération sans condition.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 24 juillet 2020

Lire le communiqué